

N^o A-A Bluford

114-85

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M^r J. B. Marionier

Que la séance soit levée

John Vallée P^r Maire
J. B. Belisle

adopté

Le Trésorier

Municipalité du Village de Labelle

Avis public est par les presents donné par Alphonse Belisle, président de l'élection de Janvier 1930 nommée à cette charge par résolution du Conseil en date du 8 Janvier 1930 que la séance en nomination pour la place de Conseiller en remplacement de M^r John Paille siège N^o 4, Désirée Belisle siège N^o 3, Arthur Létourneau siège N^o 5 a eu lieu le 8 Janvier 1930 entre dix heures et midi à l'assemblée publique du Village de Labelle : Et que ci a l'aspiration du décret fixe pour la mise en nomination; il y a plus que le nombre voulu de candidats a être pour la dite charge; j'ordonne que la rotation se fasse lundi de 13 huit de 8 heures du matin à six heures du soir. Selon Paille, j'ai nommé par commission George Machabée comme Secrétaire d'Election.

Alphonse Belisle

Président d'Election

Municipalité du Village de Labelle

Montréal
Province de Québec
District de Montréal

Le sousigné George Machabée ayant été nommé par Commission Secrétaire de la présente Election j'en solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi qu'il me messe en aide Georges Machabée
Assermenté devant moi à Labelle Rec. d'élection

Le 8 Janvier 1930

J. B. Belisle

Le Trésorier

Canada Municipalité Village de Labelle
Province de Québec

District de Montcalm Le une assemblée des électeurs de la Municipalité du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances, le 8 janvier 1930 à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par Alfred Béïsle, président d'office à l'élection de janvier 1930 autrement publié à la dite Municipalité tel qu'il appert au certificat de cet avis ensemble annexé au procès verbal du dit conseil sous la présidence d'Alfred Béïsle, président de l'élection de janvier 1930. Avant l'heure de dix heures de matin, le président de l'élection lit l'avis donné pour la présente élection déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qui ils veulent choisir comme conseillers municipaux du Village de Labelle.

Labelle 8 Janvier 1930

Siège N° 3

Proposé par Omer Gauthier

Secondé par Joseph Gontel Jr.

Que Mr. J. A. Gratton agent C. P. R.
village de Labelle soit mis en nomina-
tion comme conseiller du village
de Labelle au siège N° 3

Omer Gauthier
Joseph Gontel père

Labell 8 Janvier 1930

Siege No. 4

Propose par Dr. A. A. Dufresne
 Seconde par Delphis Dauphin
 Lme Egr. Wald Marinier boucher du
 village de Labell soit mis en nomination
 comme conseiller du village de Labell siege
 Dr. A. A. Dufresne ^{No. 4}
 Delphis Dauphin

Siege No. 5

Labell 8 Janvier 1930

Propose par Delphis Dauphin
 Seconde par Horve Labelle
 Lme Mr. Arthur Aloue Cultivateur du
 Village de Labell soit mis en nomination
 comme conseiller du Village de Labell siege No. 5
 Delphis Dauphin
 Horve Labelle

Labell 8 Janvier 1930

Propose par Jerome Valiquette Marchand
 du Village de Labell
 Seconde par Joseph Gingras Cultivateur
 du Village de Labell
 Lme Mr. John Vallée Bourgeois du
 Village de Labell soit nommé
 Conseiller du Village de Labell au siege
 No. 5

Jerome Valiquette
 Joseph Gingras

Labell 8 Janvier 1930

Propose par Jerome Valiquette Marchand
 du Village de Labell
 Seconde par Joseph Gingras Cultivateur

du Village de Labelle
 Rue Gr. Joseph Paradis cultivateur du
 Village de Labelle soit nommé Conseiller
 du Village de Labelle au siège N° 3

P.E. Tardif témoin Jérôme Valiquette
 Joseph Gingras

Avant l'heure de midi le président
 d'élections déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme
 conseillers.

Joseph Paradis	au siège N° 3
A Gratton	" " N° 3
Héald Mamer	" " N° 4
Jhr. Vallée	" " N° 5
Arthur Alarie	" " N° 5

Comme il y a plus que le nombre
 de conseillers à élire pour la circonscription
 j'ordonne que la votation se fasse
 lundi le 18 janvier 1980 à la salle
 municipale de huit heures du matin
 à 6 heures du soir.

Je déclare élu par acclamation

Monsieur Alain Marquis au siège
N° 4 comme conseiller du
Village de Labelle.

Alfred Belisle
Président d'élections
Georges Nodabée
Secrétaire d'élection

Le Canada
Province de Québec
District de Bromont

Une réunion générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenu à Labelle
ordinaire des séances le 7 Janvier 1930 à 7 h 30 et termine du scrutin conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle assister
sont présents M^r P. E. Forget maire et M^s M^r les Conseillers John Pallez Arthur
Alain H^t Marquis formant quorum avec la présence de M^r P. E. Forget Maire
Héodore St-Louis Secrétaire élu donne la résolution suivante soit
Proposé par M^r le Conseiller H^t Marquis
Seconde par M^r Arthur Alain
Que les minutes du 9 et 16 Décembre derniers soient acceptées et signées

Adoptée
Proposé par M^r le Conseiller John Pallez
Seconde par M^r H^t Marquis
Que le Conseil veuille prendre connaissance du nouveau tracte que
la compagnie a envoyé au Conseil et le Conseil prend la chose en
considération sauf que le Conseil veuille renseigner avant de signer
des engagements

Adoptée
Proposé par M^r le Conseiller H^t Marquis
Seconde par M^r Arthur Alain
Que le Secrétaire soit chargé d'écrire au président de la Commission
des Utilities Publics lui demandant de fixer une date qui il
pourrait recevoir une délégation des membres du Conseil du Village
de Labelle à propos de la lumière électrique

Adoptée
Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alain
Seconde par M^r John Pallez
Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à M^r Duranleau pour
l'envoyer copie de l'arrangement de M^r Jacques avec le Conseil

Et de voir à faire signer le Compte de l'Isle Sainte Agathe ainsi que
échir de l'avocat St Léonard

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r H^t Maurice

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Les Dubé

J. B. Gédillette

8/13

7/18

adopté

Proposé par M^r le Conseiller H^t Maurice

Seconde par M^r John Waller

Que la séance soit levée

J. B. Gédillette

Le 1^{er} Janvier

M. J.
E. Dorey
Maine
adopté

Humble souhaitement des citoyens du Canada
Provinces de Québec et du Canada ayant été élus Conseillers pour la Municipalité du Village
District de Montréal de Labelle jurons sur les Saintes Evangiles (chacun pour soi-même)
que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge
et ceux au meilleur de notre jugement et notre capacité

Ainsi que Dieu nous ait en aide

Assentement devant moi à Labelle

Le 20 Janvier 1930

J. B. Gédillette

Sec. Trésorier

J. A. Gratton
H. B. Maurice
Arthur Marie

Municipalité du Village de Labelle

Une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée pris avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 27 Janvier 1930 à 7h du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle assistent sont présents M^r H^t les Conseillers H^t Maurice J. A. Gratton Arthur Alarie H^t Maurice formant quorum sous la présidence de M^r H^t Maurice Pro-maire temporaire
Il est nommé et statué que l'ordre statut et admettre par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r J. A. Gratton

Que M^r H^t Maurice soit nommé pro-maire temporaire

adopté

Proposé par M^r le Conseiller J. A. Gratton

Seconde par M^r H^t Maurice

Que la séance soit levée

*De la séance soit levée
Mairie du Village de L'abellé
adoptée*

Sur l'avis

Municipalité du Village de L'abellé

Une assemblée générale du Conseil Municipal du Village de L'abellé tenue à la salle

vidéosalle des séances le 3 Février 1980 à 7h30 heures et levée du soir

Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

à laquelle assemblée sont présents M^r P. Forget Maire et M^e M^e les

Conseillers M^r Marinier J. Avila Graton M^r Alain Arthur

Alarie Gaspard L'abellé formant quorum sous la présidence de M^r

P. Forget Maire

Il est voté une statue d'ordre statut et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^r Alain Arthur

Que les minutes du 7 et 27 Janvier dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller J. Avila Graton

Secondé par M^r H. Marinier

Que M^r Alain Arthur soit nommé adjoint maire

adopté

Proposé par M^r le Conseiller H. Marinier

Secondé par M^r Gaspard L'abellé

Que M^r Raoul Bedard soit nommé pour faire l'audition des comptes de la

Municipalité du Village de L'abellé à partir de l'audition d'Alfred Bégin

Jusqu'à date au prix de cinquante piastres

adopté

Proposé par M^r le Conseiller J. Avila Graton

Secondé par M^r H. Marinier

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M^r Duranteau Avocat que le Conseil

Juge à propos de se faire d'un avis ou legal régulier à l'avoir et que

un compte sera faire dans peu

adopté

Proposé par M^r le Conseiller J. A. Graton

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé de renouveler l'abonnement à la Reme Municipale

adopté

Proposé par M^r le Conseiller J. A. Graton

Secondé par M^r H. Marinier

Que le Secrétaire soit chargé de demander à M^r le Curé d'être assyémi
de servir tout les gens qui se sont dévoué au feu chez M^r de Côte

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer un avis des piasses communauté

Lac Lourdon

26000

Lac Rock

90000

Lac Baptiste

20000

Lac Pantel

10000

Lac Brisson

5000

Proposé par M^r le Conseiller L.-A. Grattan

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé de prendre des procédures au nom de la Corporation

Contre tout curé qui ne veulent pas faire leurs tâches de commerces

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r Gaspard Labelle

Que le siège de M^r Joseph Singras soit déclaré vacant

adopter

Proposé par M^r le Conseiller Gaspard Labelle

Seconde par M^r Adalbert Marinier

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

George Machabie Lee P^t Election Corp

2-00

Hédiotte Lee P^t Election Corp

2-00

Services des Hôpitaux Corp Ans Alarie P^t Pantel

200-00

Pierre Gauthier Corp

6-50

Henri Dubé Corp

1-00

Omier Corson Corp

5-00

Alphonse Labelle Corp

20-62

G Machabie Aqueduc

6-50

Adalbert Châtelaine Corp

2-52

Joseph Nubel Taxable Tille

30

" " Banque

30

" " Corp

30-65

Proposé par M^r le Conseiller L.-A. Grattan

Seconde par M^r Adalbert Marinier

adopter

Que le Conseil demande à l'h^e le Curé Kho Donat Guay de bien vouloir user de son influence auprès de M^e Pierre Lortie notre Député et des honorables ministres de la Colonisation et de la voie publique pour nous obtenir l'amélioration de la Route Labelle à Montréal.

Adopté

Propri par le D.F. Marinier.

Secondé par M^e Gérard

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à Monsieur le Curé Lalonde de la Minerve & de lui exprimer nos regrets de ne pouvoir soucire financièrement du projet d'amélioration de la route nécessitant une démunicipalisation comprenant que le Code nous en confie par le privilège mais comme ce projet nous est extrêmement important que notre secrétaire lui envoie copie de résolution passé à cette effet, & que nous demandons de faire voter un règlement nous permettant d'y soucire financièrement d'ici peut.

Adopté

Propri: Héald Marinier.

Secondé: Gaspard Labelle

Attendu qu'il serait très important pour notre Municipalité que la route reliant La Minerve à notre municipalité soit améliorée aussi tôt que possible il est proposé par M^e Héald Marinier & secondé par M^e Gaspard Labelle que ce conseil demande à Monsieur Pierre Lortie de bien vouloir nous faire la faveur d'intercéder auprès de l'honorable Ministre de la Justice & de la Colonisation afin de nous obtenir l'amélioration de cette route aussi tôt que possible & que copie de cette résolution soit envoyé aux honorables ministres ci-haut mentionnés ainsi qu'à M^e Pierre Lortie.

Proposé par Mr J.A. Grastan
Secondé par A. Marie

Attendu: qu'il y a divergence d'opinion entre la Saginaw Electric Light Co. & notre conseil dans l'interprétation de leur franchise en ce qui concerne l'obligation pour le siez d'installer le nombre de 22 lampes de rue requise par notre conseil aux endroits désignés à la date compagnie ou ses représentants le 23 septembre dernier & depuis:

Attendu que le 18 octobre dernier notre conseil a reçu la compagnie en demande de construire sa ligne de transmission dans les limites de notre Municipalité & d'avoir à nous donner l'éclairage de rues au nombre de 22 lampes aux endroits où elles désignées le 23 septembre dernier & ce de manière à nous donner le service d'éclairage de rues ^{temporaire} que le début du service général.

Attendu que le 4 Novembre dernier ce conseil autorisant par la résolution notre maire & notre secrétaire de ne pas signer de contrats pour l'éclairage de rues pour un nombre moins que 22 lampes & d'en aviser la compagnie

Attendu que la Saginaw Electric Light Co. en date du 2 décembre dernier avisant notre maire qu'elle considérait alors sa ligne complète & qu'elle ne pouvait nous donner le nombre exigé de 22 lampes pour l'éclairage de nos rues aux endroits exigé aux conditions énumérées dans leur franchise

Attendu que notre Conseil se croit justifiée d'exiger l'installation des 22 lampes de rues aux endroits désignés à la date & aux conditions énumérées dans leur franchise.

Attendu: que quelques lampes ont été posé par la dite compagnie à des endroits aussi que ceux désignés par le représentant de notre conseil malgré les protestations^{qui sont restées} que toutes les lampes de rue posées au nombre d'environ 6 lampes à titre de démonstration, ont été en différents temps; enlevées & remises à différents intervalles & à un différent endroit autres que ceux désignés à la compagnie

Attendu: Que la copie de cette résolution soit envoyée à la Gaspineau Electric Light Co.; l'assurant que ses lampes de démonstration d'éclairage de rues, posé jadis aux endroits actuels ne sont pas satisfaisantes & que le service donné par elle n'est pas considéré comme payable par notre conseil par les raisons mentionnées dans cette résolution.

Que nous nous considérons aucunement lié à la Cie Gaspineau Electric Light par la franchise signé le 13 juillet dernier à moins qu'elle remplisse les conditions stipulées dans la franchise d'ici un mois; à savoir: D'ouvrir et installer les lampes de rue aux endroits désignés par notre conseil au moins du 2d lampes cependant que la terre sera été gelée & qu'il serait difficile de finir ces travaux actuellement nous serions pris de faire un arrangement permettant de compléter la ligne qui au printemps si la compagnie s'y engage par écrit; autrement nous nous adresserons à la ^{Commission} compagnie des utilités publiques de la Province soit pour faire annuler leur franchise ou pour obtenir ce à quoi nous croyons avoir droit.

adopté
P. J. Stoyet.
Mait

Municipalité du Village de Labelle

Le Canada
Province de Québec
District de L'Île-Montréal.

Le une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à laquelle ordinaire
convocée après avis donné à tout les Conseillers émis à la voix ordinaire
les séances à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget Maire et
M^e H^e les Conseillers L. A. G. G. Marinier Arthur Alarie
Héald Marinier formant quorum sous la présidence de M^r Forget Maire
Il est ordonné et statué et censé statué et voté une résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller L. A. G. G. G. Marinier

Secrétaire par M^r Héald Marinier

Que M^r Héald Marinier soit nommé Conseiller de la Municipalité du
Village de Labelle en remplacement de M^r Joseph Gingras dont le
siège a été déclaré vacant

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Héald Marinier

Secrétaire par M^r Arthur Alarie

Que la séance soit levée

R. B. Bidotte

Secrétaire

adopte

P. E. Forget
Maire

Municipalité du Village de Labelle

Le une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la
quelle ordinaire des séances le 3 Mars 1930 à l'heure et date de la
conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de
Québec à laquelle session sont présents M^r P. E. Forget Maire et M^e H^e
les Conseillers Héald Marinier Arthur Alarie Gaspard Labelle Héald
Marinier L. A. G. G. Marinier formant quorum sous la présidence de M^r le Maire
Il est ordonné et statué et censé statué et voté une résolution comme suit
proposé par M^r le Conseiller L. A. G. G. Marinier

Secrétaire par M^r Héald Marinier

Que les minutes du 3 et 10 soient acceptées et approuvées

adopte

Proposé par M^r le Conseiller L. A. G. G. Marinier

Secrétaire par M^r Arthur Alarie

Que l'audition des Comptes de la municipalité du Village de Labelle
fait par M^r R. Bidotte soit acceptée et qu'il soit autorisé à faire le Rôle
d'admission et d'enlever tout les arrears au le dernier rôle de réception
et de faire tout les corrections nécessaires et qu'il n'ait d'autre point

juste pour son travail

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Gaspard Labelle
 Secondé par M^e Alphonse Bourassa
 D'enterrer le nom de Lucien Alarie avec Rôle d'évaluation N° 234 Village de
 Labelle et rebaptisé village de M^{me} Joseph Léôte

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
 Secondé par M^e Alphonse Bourassa

Due les montants apparaissant non autorisés et posés ainsi que le
 faisaient de 8137⁵⁰ francs débenture à 10% pour l'usage d'uranium le au
 850⁰⁰ francs à Arthur Alarie plus 813⁴⁰ francs intérêt à date et que le billet
 de 8650⁰⁰ francs à Lucien Alarie soit renouvelé pour le montant de
 8600⁰⁰ francs à l'ordre de M^{me} Joseph Léôte

adopte

Proposé par M^e le Conseiller Alphonse Bourassa

Secondé par M^e Arthur Alarie

Que la somme soit versée à Lucien Alarie le 10 mai prochain

adopte

10 / 3 / 30

...

Municipalité du Village de Labelle.

Canada. — À une session générale comme suite de
 Province de Québec, l'ajournement des 3 courants, tenue à la
 Hôtel de Mortcalm, salle ordinaire des séances, le 10 mai 1930
 à l'heure ordinaire des séances, conformément aux dispositions du code munici-
 pial de la Province de Québec à laquelle
 session sont présents : Mons P. E. Forget
 maire et mesmeurs les conseillers, G. Ga-
 ton, Arthur Alarie, Caspar Labelle,
 Alphonse Bourassa, formant quorum, sous
 la présidence de P. E. Forget maire.
 Il est ordonné et statué et le conseil statué et
 ordonne par résolution comme suit

Adopté

Proposé par le conseiller J. A. Gaton, Secondé par monsieur
 Arthur Alarie. Quel le secrétaire, que le secré-
 taire, accuse réception de la lettre du 18 Février
 de la Gatineau Electric Light les, concernant
 la proposition pour l'éclairage de nos rues. —
 — porté page 50 —

Comme suite à l'assemblée de l'Assemblée du 10 courant, à laquelle sont présents monsieur J'orget maire, Gaspard Labelle, Arthur Alarie, J.A. Graton et JB Marinière. L'assemblée est déclarée ouverte.

Proposé par JB Marinière que monsieur Hilair Bélisle, monsieur Louis Saligette, de A. Dufresne & monsieur J'orget, soient nommés membres local d'hygiène.

Proposé par J.A. Graton
Secondé par G. Labelle.

Que M. Bélisle soit engagé comme secrétaire de notre municipalité aux conditions suivantes allumer et éteindre les lampes électriques des rues, par un système unique d'éteignage, lequel système devra être installé chez lui.

Tenir les comptes des employés de la municipalité, chequer le matériel de la corporation tous les mois. Voir à ce que la salle municipale soit entretenue, chauffée et nettoyée quand nécessaire. Voir aux choses après chaque incendie et remplir autant que possible les autres obligations unies avec dans notre résolution du 10 mars courant.

Et ce au salaire de \$ 450⁰⁰ Quatre cent cinquante piastres par année, avec en plus \$ 25⁰⁰ Vingt-cinq piastres pour entretien du bureau. Le Conseil devant fournir aussi, papeterie nécessaire pour ses opérations blanches, papiers et tous les timbres.

Le Conseil se charge aussi de payer la moitié de l'abonnement du téléphone. Le Conseil engage de payer au secrétaire une commission de deux pour cent 2% pour la collection de la part du secrétaire entre en fonctions immédiatement.

Accepté

Proposé par J.B. Marinier
Secondé par Arthur Alarie

Que le Maire, le Secrétaire Trésorier et les
Conseillers disponibles soient chargés d'aller
chercher les livres chez l'ancien Secrétaire
Tous les documents, papeterie, Argent etc
appartenant à la Municipalité du Village
de Labelle.

A adopté

Proposé par Ubald Marinier
Secondé par J.B. Marinier

Que le Secrétaire soit autorisé de payer
à la Banque Canadienne Nationale l'émission
d'un montant de \$137.⁵⁰ cent-trente
- sept dollars cinquante sous, en paiement
des dernières débentures dues

Proposé par J.B. Marinier
Secondé par Ubald Marinier

Que les comptes de J.B. Marinier, Jos Lavoie
Naoul Warin, Henri Dubé soient acceptés
et payés et que le compte de Dr Dubé soit
accepté et payé, par les intéressés

Proposé par Gaspard Labelle
Secondé par Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'aviser
monsieur Hector Saligette de venir à donner
cours à l'eau, des canaux d'égoûts
à toutes les traverses situées sur la
Route Nationale dans les limites du Village

Adopté

Proposé par J.B. Marinier
Secondé par Arthur Alarie

Qu'il y ait examen et adoption le 24 courant.

(Aff. Page 47) A des conditions différentes que celles énumérées dans leurs franchises à eux, accordée par notre conseil le 13 juillet dernier et les avertir que nous nous tenons absolument aux conditions mentionnées dans leur franchise ainsi qu'à notre résolution passée le 3 Février dernier.

Adoptée

Proposé par le conseiller J.G. Gratton, secondé par le conseiller

Que notre maire et notre secrétaire soient mis en demeure de nous fournir pour la prochaine assemblée régulière une copie complète de la franchise accordée par notre Municipalité, à La Gatineau Électric Light Co. le 13 juillet dernier, à défaut de quoi que notre Conseil les tiendra responsables des frais encourus par notre conseil par le manque de ce document comptable.

Adoptée

Proposé par les conseillers J.G. Gratton, secondé par Arthur Alarie que le secrétaire soit chargé d'écrire à La Gatineau Electric Light Co. demandant une copie exacte et certifiée de la franchise et documents attachés concernant les conditions de l'éclairage des rues, signé par notre maire et le secrétaire le 13 juillet dernier, et tous les papiers signés à cette fin.

Adoptée

Proposé par le conseiller Gaspard Labelle secondé par le conseiller Héald Marinier que la démission de M. J.G. Gratton, comme évaluateur soit acceptée.

Adoptée

Proposé par le conseiller Héald Marinier secondé par le conseiller Arthur Alarie que monsieur J.G. Gratton soit chargé de faire venir les effets nécessaires pour les bonnes fontaines.

Adoptée

Proposé par le conseiller J.G. Gratton secondé par Arthur Alarie que la démission de monsieur J.B. Bédilote comme secrétaire soit acceptée.

Monsieur J.B. Bédilote ayant fini son terme et refusant de faire toutes autres entrees au lire

des minutes. Il est proposé par le conseiller Hals Maminier secondé par le conseiller Gaspar Labelle que J.A. Gratton continue les entrées au livre des minutes pour cette Assemblée.

Acceptée

Proposé par Hals Maminier secondé par Gaspar Labelle que demande de soumission soit faite pour la place de secrétaire Trésorier aux conditions suivantes.

C'est à dire que le nouveau secrétaire serait chargé à l'avenir à voir à Allumer et éteindre les lampes électriques de rues municipales par un système unique d'allumage et d'éteignage installé chez le secrétaire. Voir à tous travaux municipaux. Engager les hommes nécessaires.

Tenir le temps et comptes de tout employé municipal autant que possible. Voir à acheter le matériel requis autorisé.

Voir à la conservation. Entretien en bon état les horées à feu et tout le matériel, propriété et outillage de la Corporation.

En même temps que tenir les livres et archives de la Corporation etc. tel que le veut le code municipal. Entendre que le conseil ne sera pas tenu d'accepter si la plus basse ni la plus haute soumission que nous pourrons recevoir. Entendu que nous recevrons des soumissions à l'assemblée lundi soir prochain le 17 courant entre 7 et 8 heures du soir.

Acceptée

Proposé par le conseiller Gaspar Labelle, secondé " " J.A. Gratton.

Que les comptes suivants soient acceptés et payés

1. Fernando Machabée	Ter. 1	\$ 2.00	
2. Gaspar Labelle	Mars 3	* 2.40	
3. Léonard Godard	Jed. 27	* 6.75	
4. Louis Salquette	Mars 8	* 3.00	
5. Wilf Machabée	" 3	* 12.00	

6	Jos Minard	Mars ..	\$ 2.50
7	P.E. Forget	"	\$ 24.75 ✓
8	" J.S. s'y accepte en juin 1829	"	\$ 8.55 ✓
9	" " Nov. 30 / 29	"	\$ 20.65 ✓
10	6 ^{me} aviso Compte Bureau, les Post. 30, 358 12.00		

Suggéré par le Conseiller Gaspard Labelle
 Seconde " " Hélie Marmier
 Que la séance soit adjournée à lundi prochain
 le 17 du courant

P.E. Forget
 Hélie Marmier
 Sec. Trésorier

17/3/30

Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du conseil municipal
 du Village de Labelle comme suite et l'adjournement
 du 10 du mois courant, tenue à la salle mu-
 nicipale à l'heure ordinaire des séances au dit con-
 seil, conformément aux dispositions du code mu-
 nicipal de la Province de Québec à laquelle séance
 sont présents Mons. P.E. Forget maire et messieurs
 les conseillers Gaspard Labelle, J.A. Gratton,
 J.P. Marmier, Arthur Blanet, Hélie Marmier
 formant quorum sous la présidence de Mons.
 P.E. Forget maire.
 Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne
 par résolution comme suit.

Suggéré par le Conseiller J.P. Marmier
 Seconde par " " Hélie Marmier
 Que monsieur Hilaire Lélie, monsieur Louis Vaquelin
 Mr A. le Dufrene, mons P.E. Forget soient & font
 le présent nommis membres du Bureau local
 d'hygiène. Acceptée

Engagement du
Secrétaire

Proposé par le conseiller J. A. Grafton
Secondé " " Japard Labelle.

Que M. Alfred Belisle soit engagé comme
secrétaire ^{financier} de notre Municipalité aux condi-
tions suivantes.

Soit à allumer et éteindre les lampes
électriques des rues, par un système uni-
que, lequel système devra être installé au
Bureau du Secrétaire. Tenir les comptes
des employés de la Municipalité. Prendre
à tous les mois, le matériel de la Corpo-
ration. Soit à ce que la salle muni-
cipale soit entretenue, chauffée et utilisée
quand nécessaire. Soit aux taxes
de feu après chaque incendie, & d'ensem-
bler autant que possible les obligations
enumérées dans notre résolution du
10 du mois courant.

Et ce au salaire de \$450.00 L'heure
cent cinquante piastres par année.
avec en plus deux pour cent 2% pour
la collection de l'eau à domicile deux
fois par année, sur le montant collecté.
Dure en plus \$25⁰⁰ Sing-cinq piastres.
pour entretien du Bureau du Secrétaire
de la dite Municipalité. Le Conseil
devant fournir aussi, tous les timbres
blancs, papiers et papeterie nécessaire
à ses opérations. Le Nouveau Secré-
taire devant entrer en fonction, pas plus
tard qu'immédiatement.

Acceptée

Proposé par le conseiller J. B. Marquis
Secondé " " Arthur Allarie

Que le maire, le Secrétaire et les conseillers dis-
ponibles soient chargés d'aller chercher les
livres, chez l'ancien Secrétaire, tous les do-
cuments, papeterie, argent, &c. appartenant
à la Municipalité du Village de Salles.

Proposé par le conseiller Hbald Marmier
Secondé " " " J. St Marmier.

Que les secrétaire soit autorisé de payer à la
Banque Canadienne Nationale à l'omination
tions le montant de \$137.50. Cent trente sept-
dollars et cinquante sous. en paiement
des dernières debentures dues.

Adoptée

Proposé par le conseiller J St Marmier
Secondé " " " Hbald Marmier

Que les comptes suivants soient acceptés & payés
Henri Dubé 505 708 Fds. * 2.25

Jos Lavoie " 2. 758 " # 3.00

Raoul Narmet. " 7 / 3 mars 112.00

Jos Dubé 113 1/2 mois Fds. * 27.45 J St Marmier 53.00

Le compte de monsieur Jos Dubé devront être payé pour
les intérêts.

Adoptée

Proposé par le conseiller Gaspard Labelle.

Secondé " " " Arthur Alarie

Que le secrétaire soit chargé d'aviser mons.
Hector Salquette de venir à donner cours à l'eau
à toutes les traverses, canaux & goutte situées
sur la route nationale, dans les limites du
village

Adoptée

Proposé par J St Marmier ~~comme~~ Secondé par le
conseiller Arthur Alarie qui il y ait appu-
nement à lundi prochain le 24 du
mois courant.

Adoptée

Approuvé
Secrétaire

P. E. Voyer
Maire

24/3/30

Municipalité du village de Labelle

La une assemblée du conseil municipal du
village de Labelle, comme suite à l'assemblée
du 17 du mois courant, tenue à la salle ordi-
naire des séances du dit conseil ce vingt-quar-

troisième jour de mars mil neuf cent trente
à 7 heures de l'après-midi conformément aux
dispositions du Code Municipal de la Province
du Québec à laquelle sont présents monsieur
Abald Marnier Pro-maire et messieurs
les conseillers Arthur Alarie, J.A. Grattan
J.B. Marinier formant quorum sous la
présidence de monsieur Abald Marnier
Pro-maire. Il est ordonné et statué
et le conseil ordonne et statue par résolu-
tions comme suit.

Proposé par le conseiller J.A. Grattan
Secondé par le conseiller J.B. Marinier
Que Alfred Bélisle soit engagé au
secrétariat trésorier de cette Corpora-
tion en remplacement de mons J.B. Bé-
lisle démissionnaire

Que le compte de Banque soit maintenu
à la Banque Canadienne Nationale à
l'Annunciation

Que le maire et le secrétaire trésorier
soient autorisés à signer les chèques
tirés sur ce compte.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé
à signer la formule de reçu de la
Banque à la fin de chaque mois pour
retirer les chèques passés au débit de
ce compte et cancellés

Adoptée

Paiement autorisé
des comptes d'éclairage
et électricité
Proposé par le conseiller J.B. Marinier
Secondé par le conseiller Arthur Alarie
Que le secrétaire soit autorisé à payer
les comptes d'électricité pour l'éclairage
de la Salle Municipale, à l'avenir lors-
qu'ils seront présentés.

Adoptée

Proposé par le conseiller J.B. Marinier
Secondé par " " " Le Grattan
Que le secrétaire soit autorisé à rem-

rembourser aussitôt que possible le montant du billet de monsieur Arthur Clarie pour la somme de 4400.⁰⁰ Quatre cent soixante piastres, en plus les intérêts à date.

Adoptée
Proposé par le conseiller Arthur Clarie
Secondé " J. B. Marquier
Que l'Assemblée (la séance) soit levée

Adoptée
M. B. Marquier, Propr.
Appelé
Sec. Trésorier

7/4/30 A une session générale du Conseil Municipal du Village de Lassée, tenue à la salle ordinaire des séances du dit Conseil le 7 d'avril 1930 à huit heures 8 du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents Monsieur P. E. Forget maire et messieurs les conseillers - Arthur Clarie, J. A. Graton, Gaspard Labelle M. B. Marquier, formant quorum sous la présidence de Mons. P. E. Forget maire Il est ordonné et statué et le conseil ordonne et statue par résolutions communi

Proposé par le conseiller J. A. Graton
Secondé par le conseiller Arthur Clarie
Que les minutes du 10 - du 17 - et du 24 Mars soient acceptées, et signées par le maire et le pro-maire tel que présidé

Adoptée
Proposé par le conseiller J. A. Graton
Secondé par le conseiller Gaspard Labelle
Que le secrétaire fasse demande à la Banque Provinciale du Canada à Sté Agathe des Monts de nous retourner les coupons pour débentures payées, par le chèque de monsieur P. E. Forget

Adoptée

7/4/30 Proposé par le conseiller Héald Marmier
 Secondé par le conseiller Arthur Blaive
 Que la mutation des propriétés suivantes
 soient acceptée.

Propriété numero 286 figurant actuelle-
 ment au nom de Jobe Singras soit
 changée (portée) au nom de l'Imperial &
 Propriété numero 31 du village de Labelle
 figurant actuellement au nom de Dame
 Joseph Léte soit portée au nom de Adel-
 laird Belisle, et que le Conseil auto-
 rise le secrétaire de faire ce changement
 au rôle d'évaluation ainsi qu'au rôle
 de perception.

Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Blaive
 Secondé par le conseiller Gaspard Labelle.
 Que le conseil ratifie le paiement
 de \$ 402.62 Quatre cents deux dollars
 et vingt-deux cents en paiement des dé-
 bentures payées à la Société des Artisans

Proposé par le conseiller Arthur Blaive
 Secondé par le conseiller Héald Marmier
 Que monsieur Duranleau ^{soit autorisé}
 de représenter le conseil du village de
 Labelle dans l'affaire longtemps en audition.
 Que le secrétaire soit chargé de lui
 écrire et d'attirer son attention sur
 le fait des frais encourus pour cause
 qu'il n'avait pas avisé les secrétaires
 intéressés lors de son audition.

En même temps que du changement
 du rapport de son audition, pour le
 montant de \$ 90⁰⁰. Et s'il n'avait
 pas lieu de le tenir responsable.

Adopté.

7/4/30 Proposé par le conseiller Gaspard Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Alarie
 Lys la demande d'achat de l'honorable
 honoraire Marinier, pour la maison
 appartenant à la corporation, soit pris
 en sérieuse considération et que Mons.
 le maire et messieurs les Conseillers des-
 ponsibles soient chargés de se rendre
 sur les lieux afin d'examiner la bâ-
 tisse en question.

Adoptée

Proposé par le conseiller J. Gratton
 Secondé par le conseiller H. Marinier
 Que le secrétaire soit chargé d'écrire à Mons.
 le député Pierre Lortie que nous désirions
 graver une partie du chemin de notre
 village aussitôt que possible ce printemps
 à partir de la route nationale. Bon H. Marinier,
 aux limites de notre village
 sur la route Macaza, sur une distance
 d'environ un mille. Et lui demander
 de bien vouloir nous obtenir les meilleures
 conditions possible pour la confection de
 cette route, et de nous dire ce qu'il
 pourrait faire pour nous. Et même si
 nous finissons contreinvoquer la rue de l'Égli-
 se pour rejoindre la route nationale chez Mons.
 Bedillette au bas de la côte.

Adoptée

Ovis de motion est donné par le conseiller
 J. Gratton qui a la prochaine (assemblée)
 séance générale du Conseil qui sera voté
 réglement, projetant de faire édifier dans les
 montées dans les limites du village et que ces
 dits montées soient mises en clôture de front

Adoptée

Ovis de motion est donné par le conseiller
 Arthur Alarie qui a la prochaine séance

7/1/30 régulière du Conseil il proposera un règlement amendant le règlement numero 55 concernant la taxe de l'eau

Adopté

Ceux de Motion est donné par le conseiller Arthur Alarie qui à la prochaine séance générale du Conseil il soumettra un règlement amendant le règlement numero 59 concernant la taxe d'affaires

Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Alarie
Secondé par le conseiller Gaspard Labelle.
Que le secrétaire soit autorisé de collecter la taxe de commerce, due et à défaut de paiement dans un délai raisonnable.
Le dit secrétaire devra prendre des procédures au nom de la Municipalité contre les intéressés en défaut après les avoir avisés par lettre recommandée et accordé un délai de huit jours

Adopté

Proposé par le conseiller J.A. Krollon
Secondé par le conseiller

Que le secrétaire adresse une demande à Monsieur le député Lortie, sur la possibilité de faire fournir par le Département de la Voie Provinciale; pour l'usage des Municipalités sur le parcours de la route nationale, une bûcheoire avec hautes et tuyauterie etc pour dégeler les ponceaux traverses et couvertes situés sur la route.

Adopté

Proposé par le conseiller Alfred Marquier
Secondé par " Arthur Alarie

Que Monsieur Dubé soit payé au prix de vingt sous par jour avec en plus la valeur d'un gallon d'huile par semaine

7/4/30

à venir jusqu'au 14 février dernier, pour l'éclairage du pont. Et au prix de vingt-
sous par jour seulement la Corporation se chargeant de fournir l'huile nécessaire
à cette fin à partir du 14 février.

Adoptée

Proposé par le conseiller Ubald Marquier

Seconde par J. C. Graton

Que le secrétaire soit autorisé de faire couvrir la bâtière servant à abriter les hausses à feu etc. et d'acheter la tôle, et tout le matériel requis à cette fin. Et s'il le juge à propos d'enlever les ramparts, comme sur cette couverture.

Adoptée

Proposé par le conseiller Gaspard Labelle

Seconde par le conseiller Arthur Marie

Que Monsieur le maire et membre des conseils disponibles, se chargent d'aller constater les réparations qui il y aurait à faire à la shed attenant à la salle municipale et d'y faire faire les réparations les plus urgentes, ou de démolir cette bâtière. Et de faire rapport au conseil à la prochaine assemblée.

Adoptée

Proposé par le conseiller J. C. Graton

Seconde par le conseiller Arthur Marie

Que les comptes suivants soient acceptés et payés

Joseph Dubé

\$17.50

Aedelard Fichaud

3.00

de A. L. Dufresne.

2.00 Par les citoyens

Aedelard Fichaud

.50

Louis Saliguelle

3.00

Adoptée

Proposé par le conseiller J. C. Graton

Seconde par le conseiller Arthur Marie

Que le secrétaire fasse une demande à la Gatineau Electric Light Company, si la

7/4/30

compagnie serait disposée d'installer deux lampes de 100 Watts aux deux extrémités du pont pour l'éclairage de ce pont dans le Village de Labelle aussitôt que possible d'ici que la décision de la majorité du conseil soit prise concernant l'éclairage des rues. Dans le cas échéant à quelle conditions la Compagnie serait disposée à fournir l'énergie pour l'éclairage de ce pont.

Adoptée

Proposé par le conseiller Gaspard Labelle
Que la question de l'éclairage des rues
soit soumise à l'approbation des contribuables de cette municipalité.
N'ayant pas eu de secondeur, cette proposition fut rejetée.

Adoptée

Proposé par le conseiller J. Le Gratton
Secondé par le conseiller Arthur Marie
Que la séance soit levée

Adoptée

M. Belisle
Sec.-Trésorier

M. Laperrière
Maire

Municipalité du Village de Labelle.

Canada

Province de Québec
District de Montcalm

Je soussigné Alfred Bélisle
ayant été nommé secrétaire-trésorier
de la Municipalité du Village de Labelle
suis solennellement que je pren-
drai les devoirs de ma charge
au meilleur de mes capacités juge-
ment et connaissance.

Et j'ai signé *M. Bélisle*
l'assermenté devant moi à Labelle Sec. Trés.
ce 28. avril 1930. *J. A. Gratton* maître serrurier

28/4/30

Municipalité du Village de Labelle

Canada A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée par Monsieur le Maire et après avis donné à tous les conseillers, tenue à la salle et à l'heure ordinaire des séances le 28 avril 1930 conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents messieurs les conseillers Arthur Alarie et Ovila Gratton. Le défaut de quorum ayant été constaté lors de la séance n'a pas eu lieu.

5/5/30/

(Canada)

Municipalité du Village de Labelle.

Prov. de Québec A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances du dit Conseil le 5 mai 1930 à l'heure ordinaire des séances conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents, Monsieur E Forget maire et messieurs les conseillers, Arthur Alarie J G Gratton, Alard Mariner, Raspail Labelle formant quorum sous la présidence de Monsieur E Forget maire. Il est ordonné et statué que le Conseil ordonne et statue par résolution comme suit

Proposé par le conseiller J G Gratton
Secondé par le conseiller Arthur Alarie
Sur les minutes des séances du 7 et du 28 avril dernier soient accepté et signé. Adopté

Proposé par le conseiller J G Gratton
Secondé par le conseiller Arthur Alarie

Que le secrétaire soit chargé de rencontrer monsieur G. Marinier, pour collecter loyer de la maison de la Corporation et vérifier les reçus et collecter aussi le loyer de la salle municipale du pav le canton Joly.

Adoptée

Proposé par le conseiller J. A. Gratton
Secondé par le conseiller H. Bald Marinier
Que le compte de monsieur Ledger Maye, pour le montant de \$10.00 neige étendue dans le pont soit accepté et payé

Adoptée

Proposé par le conseiller J. A. Gratton
Secondé par le conseiller L'Asperd Labelle
Que le compte de Mme Beaulieu, au chiffre des bulletins, au montant de \$7.30 soit accepté et payé.

Adoptée

Proposé par le conseiller H. Bald Marinier
Secondé par le conseiller Arthur Alarie
Qu'une licence pour une table de pool soit accordé à monsieur Lucien Alarie pour 1930

Adoptée

Proposé par le conseiller J. A. Gratton
Secondé par le conseiller H. Bald Marinier
Que l'audition des livres de la Corporation faite par mons. Pédard soit payé au montant de \$100.00 cent dollars

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Elarie
Secondé par le conseiller J. A. Gratton
Que la salle municipale soit accordée gratuitement aux dames du Cercle littéraire pour leur séance qui devra avoir lieu le 8 juillet

Adoptée

Proposé par le conseiller H. Bald Marinier
Secondé par le conseiller Arthur Alarie
Que la couverture de la bâtie gardant les hausses soit faite par mons. Wamet, au prix de \$15.00

Quinze dollars ce dernier devant fournir tout le matériel requis.

5/5/30

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Alarie
Secondé par le conseiller Hbald Marinier
Que la propriété numero 226 figurant au nom de Alfred Gingras soit portée au nom de Charles Frugere. *Adoptée*

Proposé par le conseiller J. G. Gratton
Secondé par le conseiller Gaspard Labelle
Que les comptes suivants soient acceptés et payés

C. P. Belisle	Articles au Bureau	78.08
Sigepog Bureau	Travail aqueduc 3 hrs	.50
Hbald Marinier		2.06 ✓
Jos Dubé	Corporation	14.80
"	Aqueduc	7.20
Kennedy Valve,	Trame à une signée	37.82

Adoptée

Proposé par le conseiller Gaspard Labelle
Secondé par le conseiller J. G. Gratton
Que le siège numero deux, Wilfrid Léonard soit déclaré vacant.

Adoptée

Proposé par le conseiller J. G. Gratton
Secondé par le conseiller Gaspard Labelle
Que la séance soit adjournée pour les règlements du 12 mai courant à huit heures p.m.
C. P. Belisle Sec.-Tresorier E. Dreyfus Maire
Municipalité du Village de Labelle.

X mil

12/5/30

Canada

Prov. de Québec A une session spéciale du Conseil Municipal de Montcalm, pal du Village de Labelle régulièrement convoquée par Monsieur le maire et après avoir plus ablement donné à tous les conseillers, tenue à la salle ordinaire des séances du dit Conseil le 12 mai 1930 à sept heures du soir conformément aux dispositions du code municipal

de la Province de Quebec. à laquelle session est présent monsieur le conseiller Arthur Alarie. Le débat de quorum ayant été constaté l'assemblée n'a pas eu lieu.

12/5/30

Municipalité du Village de Labelle.

Canada Province de Quebec cipal du Village de Labelle, comme suite à l'apurement du 5^e du mois courant tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit Conseil conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec. à laquelle session sont présents monsieur P.E. Forget maire et messieurs les conseillers Arthur Alarie. Gaspard Labelle. Le débat de quorum ayant été constaté la réunion est adjournée à neuf heures. Proprié par le conseiller Gaspard Labelle secondé par le conseiller Arthur Alarie que la réunion soit adjournée à neuf heures.

Municipalité du Village de Labelle

Canada Province de Quebec cipal du Village de Labelle comme suite à l'apurement d'une heure le 12 mai 1930, tenue au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, à heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de Quebec à laquelle session sont présents monsieur P.E. Forget maire et messieurs les conseillers. Gaspard Labelle Arthur Alarie. J. L. Gratton, Hals Mairier formant quorum sous la présidence de

P^E Forget maire. Il est ordonné et statué et le Conseil ordonne et statue par résolution comme suit.

~~✓~~

Proposé par le conseiller

Secondé par le conseiller

Lue. . Le tout rul jusqu'à 10^{me} ligne page 64 Roffb.
LL

Municipalité du Village de Labelle.

12/5/30

Canada A une session spéciale du conseil Municipal de la Province de Québec nicipal du Village de Labelle régulière -1
District de Montcalm messt convoquée par monsieur le maire et
après avis préalablement donné à tous
les conseillers, tenue au lieu ordinaire
des séances du dit conseil à sept heures
du soir, conformément aux dispositions du
Code municipal de la Province de Québec
à laquelle sont présents Monsieur P^E Forget
maire et messieurs les conseillers Gaspar Labelle et Arthur Alarie. Le défaut de quorum ayant été constaté, il est proposé par
le conseiller Gaspar Labelle secondé par le
conseiller Arthur Alarie que la séance soit
ajournée à une heure plus tard.

M. Bilodeau Sec-Tresorier. M⁷ Adoptée.
M. Labelle Sec-Tresorier. C. Payet Maire

12/5/30

Municipalité du Village de Labelle.

Canada A une session spéciale du conseil Municipal du
Prov. de Québec nicipal de la Province de Québec comme suite à l'apurement
Dist. de Montcalm. de sept heures, tenue au lieu ordinaire des
séances du dit conseil le 12 du mois de mai
1930 à huit heures du soir conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec, à laquelle session son-

mesur
Pour la nomination
d'un conseiller au
siège no 2 en rempla-
cement de Wulfrid
Leroux.

12/5/30

présents, monsieur P. Forget maire, messieurs les conseillers Laspard Labelle, Arthur Alarie, J.A. Gratton, Hébert Marquier formant quorum sous la présidence de monsieur P. Forget maire.

Il est ordonné et statué et le conseil ordonne et statue par résolution comme suit.

Proposé par le conseiller J.A. Gratton
Secondé par le conseiller Hébert Marquier
Que monsieur J.B.C. Bedillette soit nommé
conseiller municipal au siège numéro 2
du village de Labelle en remplacement de
monsieur Wilfrid Giroux.

Adoptée

Proposé par le conseiller J.A. Gratton
Secondé par le conseiller Arthur Alarie
Que la séance soit levée

*P. Forget maire
J.A. Gratton
H. Marquier sec. Trion*

2/6/30

Municipalité du village de Labelle.

Lamada

Prov. de Québec

Nat. de Montréal

Une séance régulière du conseil municipal du village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit-conseil le 2 juin 1930, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents. Monsieur P. Forget maire et messieurs les conseillers Arthur Alarie, Laspard Labelle, J.A. Gratton, Hébert Marquier formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et le conseil ordonne et statue par résolution comme suit

2/6/30

Proposé par le conseiller J. G. Gratton
 Secondé par le conseiller M. Mairier
 Que les minutes des assemblées du 5 et du 12
 mai soient acceptées et signées

Adoptée
 Proposé par le conseiller Gaspard Labelle
 Secondé par le conseiller J. G. Gratton
 Que le refus d'accepter la charge de conseiller
 au siège numéro 2, donné par mons. Bédé-
 lotte, soit accepté et que le siège numéro 2
 soit déclaré vacant.

Adoptée

Proposé par le conseiller J. G. Gratton
 Secondé par le conseiller Arthur Alarie
 Que monsieur Wilfrid Giroux soit nommé écar-
 luateur en remplacement de mons. J. G. Gratton,
 démissionnaire.

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Alarie
 Secondé par le conseiller Gaspard Labelle
 Que monsieur J. G. Gratton soit chargé de s'occuper
 de la réparation d'une borne fontaine.

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Alarie
 Secondé par le conseiller M. Mairier
 Que la propriété figurant au nom de dame A.A.
 Paquin, et située à ce no. st 1, soit portée au
 nom de dame Juliette L. Fradette.

Adoptée
 Proposé par le conseiller Gaspard Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Alarie
 Qu'une licence, permis, de tenir une talle de foot-
 ball soit accordée à Albert Boivin

Adoptée
 Proposé par le conseiller J. G. Gratton
 Secondé par le conseiller Gaspard Labelle
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés
 P. E. Forget * 26. 63

26/30 Godard Lumber les Ltd. \$7.90
 Jos Dubé Bedaine au pont au 31/5/30 \$2.20
 Jos Dubé le Ligneur \$6.30
 Jos Dubé la Corporation \$6.60
 Mme Gauthier \$1.25
 Adoptée

Proposé par le conseiller J.A. Gratton
 Secondé par le conseiller Arthur Marie
 Qu'un contrat de lumière électrique pour
 l'éclairage du pont, pour deux lampes
 au taux et conditions mentionnés sus ce
 contrat (~~lej à soumis et corrigé~~) on y ajoutant
 la clause sans préjudice aux priviléges
 acquis par la franchise, soit signé par
 le maire et le secrétaire, et soumis à la
 compagnie pour approbation, aussitôt que
 possible, avec un avis de trente jours.

Adopté

Proposé par le conseiller J.A. Gratton
 Secondé par le conseiller Arthur Marie
 Qu'une plainte soit faite à la Commission des
 utilités publiques de la Province de Québec
 à propos de l'interprétation de la fran-
 chise accordée à la Satineau Electric Light
 Co. Celle copie de tous les papiers y conser-
 vant, ainsi que plan corrigé de nos rues
 fournissant toutes les explications nécessaires.
 Pour obtenir aussitôt que possible la décision
 sur l'obligation de la compagnie de placer
 des lampes de rue aux endroits dévisés
 par notre conseil

Adopté

Proposé par le conseiller Ghislain Marquier
 Secondé par le conseiller Gaspard Labelle.
 Qu'à la séance soit adjournée à lundi prochain
 le 9 juillet 1930

Juillet
 Apres Mardi
 M. Lebile Sec. Trésorier